Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [1]

Artikel: Vaud : bureau de l'égalité : (remake?) en 6 épisodes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-278544

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comité vaudois du 14 juin

Travail de nuit sur la sellette

Ruth Dreifuss. (Photo Anderegg)

(srl) — Le comité vaudois du 14 juin a tenu son assemblée générale le 25 novembre dernier à Lausanne. Cette association, dont le bureau comprend statutairement au moins trois juristes, a pour but de veiller à la réalisation de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans le canton. Plusieurs associations ou groupements divers intéressés à ce but en font partie comme membres collectifs ; il est également possible de soutenir le Comité du 14 juin en tant que membre individuel-le.

Après la partie statutaire, au cours de laquelle Marie-Laure Micheli fut élue à la présidence en remplacement de Michelle Tauxe, présidente sortante, les personnes présentes purent entendre un exposé de Mme Ruth Dreifuss, secrétaire romande de l'USS, sur les avantages et les inconvénients pour les femmes de ce qu'on appelle désormais couramment la flexibilisation du temps de travail.

S'exprimant plus particulièrement sur l'éventuelle levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes dans l'industrie, Ruth Dreifuss insista tout d'abord sur le caractère nocif que ce genre de travail revêt, à long terme, pour tous les travailleurs, quel que soit leur sexe.

Les physiologistes s'accordent pour en dénoncer les méfaits sur la santé ; par ailleurs, il est prouvé que les travailleurs et travailleuses de nuit se développent moins bien que les autres dans l'entreprise, exclus qu'ils/elles sont, par exemple, des programmes de formation et de recyclage.

Une révision de la loi sur le travail est actuellement en cours.

Entre les deux positions extrêmes, qui consistent soit à prôner la dérégulation totale, soit à vouloir maintenir telles quelles les mesures de protection actuelles à l'égard des femmes, d'autres solutions peuvent être envisagées : par exemple, une redéfinition des conditions de travail des travailleurs et travailleuses de nuit, ou bien — la solution la plus « féministe » — l'application de mesures de protection non plus aux femmes, mais aux personnes des deux sexes ayant des charges de famille. De belles empoignades en perspective au sein de la Commission fédérale du travail !

Vaud

Les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires

(ap) — La motion développée en septembre 1986 par François Geyer et consorts demandait au Conseil d'Etat (CE) de prendre toutes mesures nécessaires pour éliminer les stéréotypes sexistes et de renseigner périodiquement le Grand Conseil (GC) sur ce qui aura été réalisé dans ce domaine.

Le rapport du CE rappelle que le souci du motionnaire était déjà exprimé dans un Rapport sur les affaires fédérales de mai 1979 concernant l'égalité (art. constitutionnels fédéral et vaudois en consultation à l'époque). En 1979 le CE annonçait la suppression de « Mon premier livre » (qui était on ne peut plus sexiste) et son remplacement par des brochures. Ces dernières sont préparées par des auteurs dont les préoccupations didactiques et pédagogiques l'emportent peut-être quelquefois sur les préoccupations sociales ;
les commissions de lecture devraient signaler aux auteurs les images et textes comprenant trop de préjugés.

Citant l'enquête rédigée par l'ADF, le CE souscrit à sa conclusion : « Notre qualité de vie (...) ne serait-elle pas meilleure et notre existence mieux équilibrée si chacun et chacune avait la possibilité d'apprendre dès l'enfance, non à se conformer strictement à une fonction sociale non remise en question, mais aussi à développer ses aptitudes propres dans un climat de compréhension, de tolérance, de partage et de communication ? ».

La commission du GC propose de prendre acte du rapport du CE, tout en soulignant l'importance des images présentées aux enfants dans leur choix professionnel futur ;
l'éventail des rôles sociaux présentés doit être large et équilibré. Un détail qui a son importance : il faut réintroduire l'usage du pronom personnel féminin dans les manuels de conjugaison ! La commission enfin souhaite qu'une représentante des associations féminines fasse partie des commissions de lecture, comme à Neuchâtel.

Le motionnaire trouve regrettable que les producteurs de matériel scolaire puissent laisser dans l'ombre toutes préoccupations sociales qui ne sont pas contraires aux impératifs didactiques dont ils ont à tenir compte. Remerciant le CE d'avoir précisé ses intentions, M. Geyer demande au GC d'accepter le rapport et de veiller à leur réalisation.

La présidente de la commission, Marie-Louise Jost, changeant de micro pour bien marquer qu'elle exprimait un avis tout personnel, dit combien elle regrettait le manque d'enthousiasme de ses collègues (de toutes couleurs politiques) et déplora leur tendance à minimiser l'importance du sujet chaque fois qu'il était question de l'égalité hommes/femmes.

Vaud

Bureau de l'égalité (remake?) en 6 épisodes

(sch) — 1. Lors de l'assemblée générale de l'ADF Vaud, le problème d'une commission égalité ou d'un bureau de la condition féminine est revenu sur le tapis : profitant de la présence du président du Conseil d'Etat qui était là pour un exposé (cf FS août-septembre), Odile Jaeger, présidente de l'ADF, lança un bref débat et quelques questions furent posées au représentant du gouvernement.

2. Pendant la campagne électorale, le groupe de l'ASV (Alternative socialiste verte) parlait, sur l'un de ses tracts, de bureau de la condition féminine.

3. L'ADF avait, entre temps, nommé une commission chargée de réétudier le problème (présidente Monique Mischler, dont une motion sur le sujet avait été refusée en 1981).

4. Odile Jaeger, accompagnée de la présidente du Centre de liaison (CLAF), Janine Viret, rencontra une nouvelle fois M. Duvoisin, qui précisa les conditions et les limites dans lesquelles pouvait s'inscrire un nouveau projet.

5. Pour intéresser le maximum d'associations féminines et pour associer les membres de l'ASV à la discussion, l'ADF et le CLAF organisèrent, peu après les élections, une rencontre où l'on vit qu'il était possible de discuter sur ce sujet entre femmes de partis politiques différents.

6. Rendez-vous fut pris pour le 19 janvier : avis à celles qui voudraient se joindre à la commission pour l'étude de ce problème. (Maison de la femme, 19 h 30). *(à suivre)*